



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

## AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

### RÈGLEMENT NUMÉRO 1722-2026 CONCERNANT L'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS PAR LA VILLE

Le conseil municipal a adopté le règlement ci-dessus lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui a eu lieu le 11 août 2026.

**Ce règlement vise à encadrer les conditions relatives aux demandes d'entretien des chemins privés, à en établir la tarification, à assurer une gestion équitable et transparente des demandes selon le principe d'utilisateur-payeur.**

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 13 août 2026

#### Où le consulter ?

Ce règlement est disponible pour consultation au Service du greffe, situé au 2, rue Laurier, aux heures d'ouverture de la mairie soit, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h. Toutefois, nous vous invitons à le consulter sur le site Internet de la Ville en choisissant « Vie municipale », « Administration » et « Règlementation municipale ».

Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 13<sup>e</sup> jour du mois d'août 2026.

Mélanie Côté  
Assistante-greffière